



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2021-06

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION SCIENTIFIQUE

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Études Politiques,

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu l'arrêté n°2021-02 relatif aux élections des représentants des personnels au conseil d'administration et à la commission scientifique,

ARRÊTE

Article 1 Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Pour le collège A (professeurs des universités et assimilés)

- Sophie PAPAETHYMIU
- Françoise PAQUIENSEGUY
- Emmanuelle RÉTAILLAUD

Article 2 Les candidatures sont déclarées recevables.

À Lyon, le 18 janvier 2021

Le Directeur de l'IEP
Renaud PAYRE

